PJ 9 /EP/Galaxie IV

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

PRÉFET DE LA GIRONDE

Services des Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Bordeaux Métropole

Aménagement du chemin de Montfaucon et résorption des inondations sur le territoire de la commune de Martignas-sur-Jalle

Par arrêté en date du 2 octobre 2018, le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde, a prescrit les enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant le projet d'aménagement du chemin de Montfaucon et de résorption des inondations, sur le territoire de la commune de Martignas-sur-Jalle.

Ces enquêtes se dérouleront du lundi 5 novembre au mercredi 21 novembre 2018 inclus.

Monsieur Gérard DESSIER, architecte retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance des dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire au service urbanisme de la mairie de Martignas-sur-Jalle, (aux jours et heures d'ouverture suivants : du lundi au mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, le jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h, et le vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h) et consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur les registres d'enquête.

Ces observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Martignas-sur-Jalle.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et assurera des permanences aux jours et horaires suivants :

- au service urbanisme de la commune de Martignas-sur-Jalle :
- jeudi 8 novembre 2018 de 14 h à 18h
- vendredi 16 novembre 2018 de 9 h à 12 h
- mercredi 21 novembre 2018 de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions établis sous un mois par le commissaire enquêteur relativement à la déclaration d'utilité publique seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Service des Procédures Environnementales, Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux cedex, à Bordeaux Métropole (Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux cedex) et à la mairie de Martignas-sur-Jalle, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Notifications du dépôt du dossier d'enquête parcellaire à la mairie seront faites aux propriétaires intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

A l'issue de l'enquête parcellaire, dans un délai de 30 jours, le commissaire enquêteur communiquera au Préfet de la Gironde le procès-verbal de la consultation publique et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

PUBLICITE COLLECTIVE

En exécution des articles L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation, le public est informé que : « Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont droit d'emphythéose d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à défaut de quoi, elles seront, en vertu des dispositions finales des articles précités, déchues de tous droits à l'indemnité ».

810625-0

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'Organisme qui passe le marché :

SIAEPA DE LA REGION DE LA BREDE

4 avenue de la Gare 33650 Saint Médard d'Eyrans

Procédure de passation : Marché sur procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

Objet du marché : Commune de Saint Médard d'Eyrans - Alimentation en eau potable - renouvellement de réseau - Route de Larchey.

Caractéristiques des travaux :

- La fourniture et la pose de 890 ml de réseau FONTE DN250mm.
- Forage dirigé
- Reprise de 16 branchements

Renseignements administratifs et techniques sur demande par mail exclusivement : socama@socama.fr

SOCAMA INGENIERIE « La Morandière » Rue Galilée 33187 Le Haillan

Dossier de Consultation à télécharger : http://siaepa-brede.e-marchespublics.com

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable.

Date d'envoi de mise en ligne de l'avis : 10-10-2018

Date limite de remise des offres : jeudi 8-11-2018 à 12 h

810629-0

COMMUNE DE MIOS

Transfert à la commune d'un bien sectionnal

Par délibération du 1er octobre 2018, et conformément à l'article L2411-12-2 du CGCT, le Conseil municipal a mis en œuvre la procédure de transfert de bien sectionnal pour la parcelle BA 102, située Avenue de Verdun à Lacanau-de-Mios, propriété de la « Section de Ramonet ».

810646-0

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L123-1 et suivants du Code de l'Environnement

Objet : Enquête publique relative au projet de lotissement d'activités Galaxie IV, mené par La Fabrique de Bordeaux Métropole (LA FAB 60-64 rue Joseph Abria 33000 bordeaux) au titre d'une concession d'aménagement concédée par Bordeaux Métropole, situé avenue de Mazeau à Saint-Médard en Jalles, ayant pour objet de développer une offre foncière et immobilière à destination des entreprises, notamment celles appartenant à la filière Aéronautique / Spatial / Défense (ASD).

Le dossier d'enquête publique comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, le dossier de demande de permis d'aménager n°PA3344918Z0002, l'avis de l'autorité environnementale consultée au titre du permis d'aménager et la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale. Au terme de l'enquête publique, le Maire de Saint-Médard-en-Jalles, autorité compétente en droit des sols, statuera sur le Permis d'Aménager n° PA3344918Z0002 déposé par La Fabrique de Bordeaux Métropole. Les modalités de l'enquête publique sont définies par l'arrêté municipal n° A 18_153 en date du 19/09/2018.

L'enquête publique sera ouverte le **17 octobre 2018 pour une durée de 34 jours consécutifs, soit jusqu'au 19 novembre 2018 inclus.**

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique au format papier ou au format numérique sur un poste informatique dédié, à l'Hôtel de Ville de la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (tél. 05 56 57 40 40) selon les horaires suivants : lundi de 13 h à 17 h 30 ; mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 ; mercredi de 8 h 30 à 17 h 30 ; jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 ; vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles http://www.saint-medard-en-jalles.fr - rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format papier disponible à l'Hôtel de Ville de la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (tél. 05 56 57 40 40) selon les horaires suivants : lundi de 13 h à 17 h 30 ; mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 ; mercredi de 8 h 30 à 17 h 30 ; jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 ; vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30,
- ou par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante enquetepublique-galaxie4@saint-medard-en-jalles.fr (pièces jointes : 5 Méga-Octets maximum),
- ou encore par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Médard-en-Jalles Place de l'Hôtel de Ville CS 60022 33167 Saint-Médard-en-Jalles Cedex à l'attention du Commissaire enquêteur - Galaxie IV.

Ces observations et propositions seront tenues à la disposition du public en Mairie, et sur le site internet de la Ville pour celles adressées par mail (rubrique « enquêtes publiques »).

Monsieur Pierre PECHAMBERT (Colonel de l'armée de terre à la retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, se tiendra à disposition du public en l'Hôtel de Ville de Saint-Médard-en-Jalles au cours des permanences suivantes : le mercredi 17 octobre 2018, de 11 h à 13 h ; le jeudi 25 octobre 2018, de 15 h à 17 h ; le vendredi 2 novembre 2018, de 10 h à 12 h ; le samedi 10 novembre 2018, de 10 h à 12 h ; le mercredi 14 novembre 2018, de 15 h à 17 h ; le lundi 19 novembre 2018, de 15 h 30 à 17 h 30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles et sur le site internet http://www.saint-medard-en-jalles.fr rubrique « enquêtes publiques » pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

810627-0

COMMUNE DE CAMBLANES ET MEYNAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet « quartier intergénérationnel – Garnouilleau »

Par arrêté n° 121.2018 en date du 24 septembre 2018, le Maire de Camblanes et Meynac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Camblanes et Meynac pour pouvoir permettre la réalisation du projet « quartier intergénérationnel - Garnouilleau »

A cet effet, Madame Carole ANCLA, Conseillère juriste, a été désignée comme commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête se déroulera en mairie du 15 octobre 2018 au 16 novembre 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le samedi : de 10 h à 12 h

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivant : www.camblanes-et-meynac.fr

Le dossier comprend le rapport des incidences environnementales, un avis de l'autorité environnementale a été formulé et accompagne le dossier. Il est également consultable sur l'adresse internet de la MRAE à l'adresse suivante : http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie aux jours et heures suivants :

Lundi 15 octobre 2018 - de 9 h à 12 h

Samedi 27 octobre 2018 - de 10 h à 12 h

Mercredi 7 novembre 2018 - de 14 h 30 à 17 h 30

Vendredi 16 novembre 2018 - de 14 h 30 à 17 h 30

Vu l'arrêté modificatif n° 125.2018 en date du 2 octobre 2018, pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou reçues en mairie par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : plu.projetgarnouilleau@gmail.com (L'adresse mail sera accessible du 15 octobre 2018 à 9 h au 16 novembre 2018 à 18 h.)

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de la commune.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal pourra prendre une délibération prononçant la déclaration de projet et emportant mise en compatibilité du PLU de la commune.

Le Maire, Jean-Philippe GUILLEMOT

810626-0